



## Des augmentations de salaire en-dessous de l'inflation

Après avoir annoncé des « résultats historiques », la direction de Renault a annoncé des mesures salariales beaucoup plus modestes à l'issue de la 2<sup>ème</sup> réunion de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) du 15 février.

Ces mesures applicables en 2024 représentent un budget de 4% de la masse salariale répartis en Augmentation Générale de Salaire (AGS) ou Individuelles (AI).

L'augmentation de salaire moyenne est donc en-dessous de l'inflation qui a été de 4,9% en moyenne annuelle en 2023 (INSEE). Les salaires réels vont donc continuer à baisser. Mais la direction préfère prendre pour référence

une inflation de 3,7% en glissement annuel.

20% des salariés n'auront aucune augmentation individuelle, seulement les AGS. Et comme les Cadres n'ont pas d'AGS, 20% des Cadres n'auront aucune augmentation de salaire, soit un peu plus que le quota de 15% de notation en « contribution insuffisante » ou « partielle ».

Alors que les dividendes versés aux actionnaires seront multipliés par 6,4 (passant de 0,25 € l'an dernier à 1,85 € par action cette année), les salaires font du surplace. L'annonce au même moment de deux primes d'intéressement (intéressement aux performances locales et aux résultats financiers du groupe) masque cette perte de salaire qui n'en est pas moins bien réelle. Rappelons que les primes ne sont pas pérennes contrairement aux augmentations de salaire.

C'est aussi le grand écart entre les primes. La direction donne le montant des primes de performance des non-Cadres, mais pas celui de la part variable des Cadres, ni sa répartition.

Pourquoi ces mystères, sinon pour cacher que certains touchent le jackpot quand d'autres n'ont rien ou quelques centaines d'euros ?!

	A1 à C6	D7 à E10	F11 à I18
AGS	2,5% (55€ mini)	1,7%	0%
AI	1,3%	2,1%	4%
Ancienneté	0,2%	0,2%	
Prime	200€ ou 300€	400€, 700€ ou 1000€	Part variable versée en avril
Convention métallurgie	0,5% (impact nouvelle classification des emplois, mise en œuvre en avril avec effet rétroactif en janvier 2024)		

**Que vous vous posiez juste des questions sur vos droits, que vous rencontriez des difficultés à votre poste ou que vous soyez témoin de « faits constitutifs d'un délit ou d'un crime », vous êtes dans vos droits en contactant le syndicat SUD. Et en plus, vous tapez à la bonne porte.**

**DANGER GRAVE IMMINENT  
AU LABORATOIRE du K. (MERCI Aux élus CGT)  
DGI, pris en compte avec sérieux.**



**Vérifier les performances d'une sorbonne de laboratoire : Quels sont les contrôles obligatoires ? Cela semble sans importance pour une grande partie des personnes qui gèrent leurs suivies. Depuis 2016 date de leurs mises en service, les sorbonnes du laboratoire au bat k ne sont pas fonctionnelles. Il est inacceptable d'avoir approuvé la mise en place des personnes qui ont travaillé dessus pendant plus de 8 ans et respiré des produits toxiques dont du CMR (cancérigène).**

**Et que penser aujourd'hui de toutes les autres machines dont la réglementation exige des contrôles obligatoires. Il est inacceptable de faire des économies au détriment de la santé des salariés. C'est une faute grave de refuser de fournir des PV de diagnostics non conformes. Ne pas vérifier le bon fonctionnement en autorisant le personnel à travailler sur une activité à risque élevé, est une violation du règlement intérieur de l'usine. Est-ce que les sanctions seront aussi sévères que celles imposées aux salariés qui ont été mis à l'écart ces derniers mois ?**

**Nous avons beaucoup de doutes à ce sujet.**

**Syndiquez-vous :** En ces temps de grands chamboulements et de délitement des liens sociaux, se syndiquer est une nécessité. Bénéficiez et participez ainsi à un réseau de solidarité, d'information, de soutien et d'aide juridique. L'union fait la force, ne restez plus isolé.

Les 2/3 de la cotisation syndicale peuvent être déduites de ses impôts sur le revenu.

**SUD : le syndicat Solidaire, Unitaire et Démocratique !**